

LE JOURNAL DES MOSSETANS

N° 80 juillet-août 2011





Au

fil

des

saisons



23 juin : la plus belle nuit de l'été

photo Henri Sobraquès



Le 18 juin 2011, en l'église Notre Dame des Grâces à Revel (31), a été célébré le mariage de **Nicolas GRAU** (petit-fils de Josette et Louis MARTY et d'Anna et Jean GRAU, fils de Monique et Jean-Jacques GRAU) et **Mélanie VIGUIER**.

RETOUR AU PAYS

Eric Rafécas, adjudant- chef de gendarmerie, fils de Claude et Renée Rafecas, petit-fils de Mimi Babulet, vient de quitter Marvejols en Lozère pour prendre le poste de Commandant à la brigade du Soler.



Lucile GIOCANTI a eu la grande joie de nous annoncer le mariage de ses parents **Hervé et Alexandra**, célébré à la mairie de Marseille le 11 juin 2011. Hervé est le fils d' Annie et Pierre Giocanti et le petit-fils de Rosa Babulet

DECES

Maryvonne Garrigo, Marc, Philippe et Sandrine ont le regret de nous annoncer le décès de leur époux et père **Georges GARRIGO**, survenu le 12 juillet 2011 à l'âge de 79 ans. Georges était le frère de Jacqueline Quès et le beau-frère de Jean Parès.

Julien COSTEJA, époux d'Isabelle et père de Tony, nous a quittés le 3 juillet 2011 à l'âge de 91 ans.

Nous avons appris le décès d'**Emile BARRIERE**, père et beau-père de Roselyne et Gilles Graell, grand-père de Thibaut et Bastien, Le 2 juillet 2011 à l'âge de 73 ans. Emile était le fils de Rose Cribeillet du Carrer de la Font de Les Senyores

E ditorial

Notre jardin est-il l'image de la Terre ?

Jean Llaury

"Le jardin est l'image de la Terre" écrit Jean Marie PELT dans l'un de ses ouvrages* ; une Terre où l'Homme tiendrait toute sa place, mais uniquement sa place au sein d'une biodiversité en équilibre !

J'imagine la question qui vous brûle les lèvres :

Dans ce nouvel édito qui n'en est toujours pas un, pourquoi Jean traite-t-il du jardin ? Et, d'abord, il n'en a jamais eu de jardin, lui ! Son père oui, il en a eu deux dont un aux Asclariannes, mais lui, jamais !

Exact ! notre jardin n'est ni extraordinaire, ni municipal, ni ouvrier, ni d'agrément, ni acheté, ni le fruit d'un héritage... c'est, simplement, un jardin aimablement prêté comme il en existe quelques-uns à Mosset ! N'empêche que l'affirmation de J M PELT s'applique quelle que soit l'origine du jardin pourvu qu'il soit potager.

La preuve ?

"Le jardin est l'image de la Terre, écrit-il, avec une Nature sauvage tenue en respect par l'Homme et une Nature transformée et cultivée pour ses besoins.

Normalement, les deux doivent rester en équilibre ; équilibre qu'il faut constamment reconstituer par les desherbages, dans les jardins, notamment".

A propos de desherbage, parlons-en, surtout quand vous vous attaquez, comme nous le faisons, à une feixa abandonnée par le Mossétan depuis des décennies ; feixa phagocytée par une concentration de rejets opiniâtres de merisiers servis par un fourmillement de racines plus coriaces les unes que les autres ! Après un an de défonçage à la houe, nous en découvrons chaque jour de nouvelles mais cela ne nous rebute point !

Ajoutez à cela les *ronces*, véritables "hydres mythologiques": plus on en déterre, plus il en renaît ! j'ai, en les détruisant, une pensée pour l'*Ugolin* de *Manon des sources* qui, lui, se faisait un malin plaisir de les greffer afin qu'elles prospèrent pour mieux cacher la source vitale au pauvre *Jean de Florette*... mais j'ajouterai également, le *Séneçon du Cap* qui n'en finit pas de fleurir et de fructifier, les *laiterons*, le *pissenlit*, l'*oxalis*, la *clématite flammule*, le *gratteron*, les *chénopodes*, le *lierre*, les *sureaux*... et j'en passe !

"Si les plantes sauvages l'emportent et se répandent partout, poursuit-t-il, il n'y a plus de cultures et donc plus de nourriture pour l'Homme ; mais si les plantes cultivées devaient empiéter trop largement sur les terres sauvages où la végétation est naturelle, comme la forêt amazonienne, il en résulterait, à terme, une modification profonde des climats et des sols qui deviendraient inaptés à la culture des plantes domestiques. TOUT EST EQUILIBRE !..."

Finalement, cultiver son jardin -en l'occurrence, un jardin d'amitié- c'est, pour une part évidemment modeste, participer à l'équilibre naturel tout en façonnant, à son niveau, le paysage

rural ...mais c'est aussi la possibilité qui nous est offerte d'un retour à l'essentiel au prix de quelques bonnes suées !

***"Le monde des plantes et des animaux !"**
Jean-Marie PELT Editions du Seuil.

Petite annonce : Directeur de la Publication en mal d'inspiration nouvelle recherche esprit consensuel, curieux... du passé, de l'actualité et peut-être de l'avenir du village et de sa vallée afin d'assurer la relève à la rentrée de Janvier 2012. Trop sérieux...s'abstenir !

DANS CE NUMÉRO

Au fil des saisons	2
Editorial Jean LLAURY	3
La vie des associations	7
Palmarès	7
I si cantéssim ? Cançó del lladre Jean MAYDAT	9
Chronique du talc 8 Fernand V ION	10
Les marcheurs de Mosset Jean LLAURY	12
Orri: cabane de pierre sèche ou barraque ? Jean LLAURY	14
Chronique juridique rurale Sur les chemins de Mosset (2) André ROGER	16
Il y a 100 ans Le train jaune arrivait à Bourg-Madame	19
Histo-généalogie : Mosset en 1796 L'argent des bourgeois	20
Fleurs de nos montagnes (8) Jean LLaury	27



Henri SOBRAQUES

Tramontane et "Focs de Sant Joan"

La soirée était fraîche car dame Tramontane soufflait et la température plafonnait à 15°. Les enfants ont arpenté les rues du village, flambeaux à la main. Le feu symbolique du solstice d'été fêtant la nuit la plus courte avant d'être sauté par les enfants a réchauffé la place du village. Grillades et bon vin offerts par la municipalité ont été partagés, accompagnés par le groupe « *les Chapeaux de Roue* » qui a animé la soirée.



Fin d'année scolaire

Comme à l'accoutumée la fin de l'année scolaire a donné lieu à une petite fête dans les locaux de l'Ecole des 3 Villages. Les enfants, accompagnés de Franck Camain de l'école de musique du Conflent ont chanté en groupe. Les CM2 de la « génération 2000 », quittant l'école pour le collège à la rentrée, ont fait une belle et émouvante surprise à leur maîtresse et directrice, Joëlle Planes, en lui offrant une reprise de la chanson de Hugues Auffray « *Adieu Mme la directrice* ». Ces 8 élèves sont arrivés dans la classe des grands en même temps que leur maîtresse prenait ses fonctions de professeur des écoles, c'est donc quatre ans qu'ils ont passés ensemble et pour marquer cela chaque élève a reçu de ses mains un album photo souvenir. Pour marquer leur passage en sixième, le maire, Henri Sentenac, au nom des maires des trois villages (Campôme, Molitg et Mosset), a remis à chaque élève un outil de travail, à savoir un dictionnaire Français anglais. Les futurs CM2 de la rentrée prochaine, se sont vu offrir "*Il était une fois*", un recueil de 9 contes de Charles Perrault, dans le cadre de l'opération du Ministère de l'Education Nationale "un livre pour l'Eté".

Puis le temps est venu de jouer et de déguster un goûter.

Avant de se quitter les enfants ont découvert le parc animalier des Angles.

Bonnes vacances à tous.



Le prix des Incorruptibles à Mosset

En collaboration avec l'association « Grandir avec les Livres » de Marie-Jo Page, la municipalité et l'équipe enseignante, les élèves de l'Ecole des 3 Villages ont lu et travaillé sur les 5 ouvrages sélectionnés. La 10^e édition du prix littéraire attribué par les enfants, *le Prix des Incorruptibles*, a été célébrée à Mosset, dont la bibliothèque est à la pointe dans la participation à cette manifestation. Le choix des CE2/CM1 s'est porté sur « *Le pompier de Liliputia* » et celui des CM2 sur « *Tim sans dragon* », livre primé par les enfants au plan national. Pour animer la manifestation, les élèves de la classe des « Grands », accompagnés au son de la flûte traversière de **Patrick Méreau**, ont déclamé à tour de rôle des citations d'auteurs divers et variés ayant trait à la lecture, aux livres et à ce qu'ils apportent. Puis, en collaboration avec le CG66 un spectacle a été offert aux élèves rejoints par la classe des « petits ». C'est la compagnie « **Toutemps** » qui a proposé aux enfants leur lecture « visuelle » du livre *Les arbres pleurent aussi* d'Irène Cohen-Junca. Dans un théâtre de marionnettes au graphisme puissant Bernadette Chaix et Benoît Szczurek ont retracé le « *journal d'Anne Franck* » sous les yeux éblouis des enfants. Après le spectacle ils ont discuté à bâtons rompus avec les interprètes avant que leur soit remis un cadeau réalisé par « l'atelier autonome du livre » et qu'un goûter leur permette de terminer agréablement cet après midi. Grâce à sa passion, **Marie-Jo**, bibliothécaire à Mosset, donne aux enfants de l'Ecole des 3 villages le goût de la lecture en leur faisant régulièrement découvrir des livres.



Visite scolaire à Campôme

Les enfants de l'école des Trois Villages connaissent bien Mosset (où est implantée l'école) mais pas trop les deux autres villages : Campôme et Molitg. Claire Sarda Vergès, maire de Campôme a suggéré en conseil d'école de faire connaître le village dont elle est l'édile. C'est par une matinée fraîche que les "grands" de l'école des Trois Villages de Mosset ont entrepris de "marcher sur" le village de Campôme. Les enfants sont venus à pied par le chemin de Brèzes, à l'arrivée ils ont été accueillis par Mme le Maire. Les élèves ont ensuite arpenté les rues du village, guidés par Thérèse Caron, guide de pays, pour une visite pédagogique (histoire, fours à pain, fontaines, église, clocher, canal d'arrosage). En fin de matinée ils se sont rassemblés à l'espace Castellane pour un pique-nique et ils ont été rejoints en début d'après-midi par les "petits" transportés dans le bus de "Accueil et Loisirs Catalans" de Marc Guitard. Ils ont eu une présentation du village par Thérèse. Les enfants ont joué à l'espace Castellane avant qu'un goûter leur soit offert par la municipalité. Claire Sarda Vergès, directrice du relais Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon et de l'Agence de Développement Rural Europe & Territoire (ADRET) a offert à chaque enfant un livre. Pour les grands il s'agissait d'une bande dessinée illustrant le travail de Service d'aide humanitaire de la Communauté Européenne. Malgré une météo peu clémente, les enfants qui ont découvert un petit village du Conflent où habitent certains de leurs camarades, ont passé une bonne journée qui restera un souvenir agréable dans leur mémoire.





La classe des Grands



La classe des Petits



LA VIE DES ASSOCIATIONS

AOÛT : le mois des grands rendez vous pour Mosset

Jany Bousquet-Jacquemin

En ce mois d'août que nous espérons radieux, les manifestations vont se succéder dans notre beau village. Après le Feu d'Artifice d'Opéra Mosset, dont la réalisation a, cette année encore, relevé de l'exploit, moultes fêtes et activités vont animer nos journées.

D'abord **l'Atelier du Livre**, qui propose **du 2 au 5 Août** d'accueillir grands et petits sur la place du village pour une initiation artistique gratuite.

Leur matériel à peine rangé, leur succéderont les nombreux exposants du **Vide Grenier**. Pour cette journée **du 7 Août**, nous avons vu encore plus grand et plus beau car, outre les Mossétans qui vont s'installer devant leurs maisons pour vider caves et greniers, Albert Heidjens, Bob Royston vont également **ouvrir leurs ateliers** au public, tandis que les visiteurs pourront admirer le travail d'autres **peintres** à la Capelleta, à la Castellane, sous le porche de l'église, ou sur la Place de Dalt. L'office de Tourisme, organisateur de cette manifestation, va également inviter **artisans, et producteurs locaux**. Mais ce n'est pas tout, car nos rues résonneront aussi de la musique de notre trio tzigane, tandis que des saltimbanques entraîneront les visiteurs à la découverte de nos ruelles. Des animations seront également prévues pour les enfants. Alors, pour les retardataires qui n'auraient pas encore réservé leur emplacement, qu'ils le fassent de toute urgence auprès de Janie : 06 09 97 43 25 ou Monique : 09 79 06 39 73 ou encore à l'épicerie, à la poste, ou la Tour des Parfums.

Après le Vide Grenier : ce sera **la Grande Rifle du 12 Août** organisée par le Comité des fêtes, avec, cette année un rythme plus soutenu, avec plus de lots et encore plus de gagnants. Donc, là encore les Mossétans sont attendus nombreux ; les recettes de cette rifle devant servir, entre autre, à faire une fête encore plus belle pour notre traditionnel 15 Août, qui cette année se déroulera les 14 et 15.

Et, pour rendre cette liste complète, n'oublions pas les nombreux **concerts** auxquels nous convient les musiciens de la Coume, les **expositions** de la Capelleta, nos **marchés dominicaux**, la **bibliothèque**, etc... Bref ! un panel d'activités pour séduire petits et grands en cette période estivale.

L'association Capelleta accueille cet été, pour la traditionnelle « Tarda catalana » le groupe « Llamp te frigui » (Que la foudre te blesse !)

Le concert aura lieu le 13 août à 17 heures à la salle polyvalente.

« Llamp te frigui » est une formation de musiciens de Catalogne Nord qui s'est créée en 2009, à l'occasion du collectif Joan Pau Giné.

Leurs compositions et leurs reprises sont en langue catalane

Participation libre

Renseignements : 0468050318



PALMARES



Anna Marquier, fille de Régine et Gildas, petite-fille de Christine Canal, vient d'obtenir son diplôme d'Assistante sociale.

Sa sœur, **Louise Marquier** a eu son bac avec mention Très bien.

Laura Sarda, fille de Jean Michel et Mary, petite-fille de Jean et Josette Sarda, a obtenu le brevet technique supérieur, communication-journalisme.

Mathieu Sarda, son cousin, fils de Denis et Valérie a réussi son brevet avec mention.

Amandine Mestres, petite-fille d'Yvonne et René Mestres et de Rose-Marie et Henri Garcia a obtenu son CAP de cosmétique-esthétique.

Pierre Bertrand, petit-fils de Jacqueline Mestres-Deville a décroché son bac avec mention Très bien. Son frère **Louis** a été reçu au brevet des collèges avec la mention bien.

Julien Sors, petit-fils de Lulu Perpigna, a obtenu son BTS employé de banque.

Marilou Martin après avoir réussi son CAP de coiffeuse, a montré tout son savoir faire dans les loges d'Opéra Mosset

Julien COSTEJA nous a quittés.....

Julien nous a donné un ultime rendez vous le 6 juillet 2011 ; c'est dans la prière et le chant (chorales d'EUS, de RIA, de VINCA, les PASTORETS et les SCOUTS de FRANCE) que parents et amis sont venus l'accompagner à sa dernière demeure. De part son service auprès de l'Eglise que dans son engagement associatif, Julien fut un homme d'exception.

Président fondateur de l'Association St Julien, entouré d'un groupe d'amis bénévoles, Julien s'engagea dans la rénovation de l'Eglise de Mosset magnifiquement décorée par Gérard WESTERLOO et dont le financement fut assuré par 10 années de kermesse chaque 15 Août ; il poursuivit cette mise en valeur du patrimoine mossetan, avec l'aide du Conseil Général des P.O, par la restauration de mobilier et statues pour créer 2 niches qui abritent ce jour une partie du Trésor de l'Eglise ; puis il acheva son action par la mise en place dans la nef d'un chemin de Croix, œuvre unique d'un Maître ferronnier d'Art.

Toujours pour profiter de moments de sympathique récréation festive, entouré d'amis, il réalise les « Tardes Catalanes », pièces humoristiques sur la vie de notre petit village de Mosset.

Mais son engagement le plus long fut avec le groupe artistique et vocal des « PASTORETS DE MOSSET ». Julien fut en 1983 un Pastoret de la 1ère heure auprès de Michel Perpigna, puis celui qui sut reprendre le flambeau en 1988 pour présider à la destinée des Pastorets de Mosset durant une vingtaine d'années. Julien était un homme de foi et de traditions, serviteur infailible de notre Eglise et de notre Culture Catalane aussi bien au travers du « Pessebre Vivent » que des Goig dels Ous. Julien était un berger qui mena inlassablement les Pastorets dans leurs périple sur les chemins de la Catalogne Nord et Sud qu'il affectionnait par dessus tout ; Julien était aussi l'artiste qui jouait idéalement dans un parfait catalan aussi bien l'aubergiste que le bûcheron ou le diable. Julien était un Président toujours enthousiaste, souvent impatient pour essayer d'atteindre l'irréprochable à chacune des représentations. Enfin, Julien fut surtout celui qui donna une âme à la grande famille des Pastorets de Mosset.

Gardons en nous son souvenir pour perpétuer en sa mémoire et dans la fidélité son héritage d'amour, de fraternité, de partage, de paix et d'espérance.

Adéu Julià!

Henri Payri



Goig dels Ous Pâques 2009



I si cantéssim ?

Jean MAYDAT

Un grapat de cants catalans

De si on cantava ?

Une poignée de chants catalans



✿ **La chanson du voleur** : peut se comparer à la complainte de Mandrin, complainte des bandits de grands chemins que l'on retrouve dans de nombreux pays, comme Robin des bois, Guillaume Tell... Nous avons eu aussi nos héros de légende, et je pense au célèbre Josep de la Trinxeria (natif de Prats-de-Molló) qui, à la tête de ses *Angelets* dans le Vallespir a symbolisé l'opposition au pouvoir en place, en même temps qu'une certaine idée de la liberté, telle que l'on pouvait se la représenter à la fin du 17ème siècle, juste après l'annexion du Roussillon par le Royaume de France (1659). Voici une « cançó del lladre » inscrite dans le répertoire des grandes chansons catalanes les plus renommées. Je l'ai d'abord découverte par la voix passionnée de Teresa Rebull accompagnée à la guitare par Serge Lladó dans un CD de *Terra Nostra*. La chanson complète comporte beaucoup de couplets, limités ci-dessous à 7 avec à la fin, un appel à la « llibertat »...



Tranquille Couplet

Cançó del lladre



1. Quan jo n'e-ra pe-ti - tet, fes - te - ja - va i pre - su - mi - a,



i a - ra que en sóc més gran - det, m'he po - sat en ma - la vi - da.



A - déu cla - vell mo - re - net, a - déu es - trel - la del di - a !



Estrofes

1. Quan jo n'era petitet, festejava i presumia, i ara que en sóc més grandet, m'he posat en mala vida.

Tornada

Adéu clavell morenet, adéu estrella del dia.

2. Espardenya blanca al peu i mocador a la falsia ; me sóc posat a robar, ofici de cada dia.

3. Vaig robar un traginer que venia de la fira : li prengué tots els diners i la mostra que duia.

4. Quan he tingut prous diners, he robat també una nina, l'he robat en falsedat dient que m'hi casaria.

5. La culpa no la tinc jo, ni ella tampoc la tenia. Jo m'hi volia casar, i els seus pares no ho volien.

6. La justicia m'ha pres, i en presó fosca em duia. La justicia m'ha pres, i em farà pagar amb la vida.

7. Deslliuraren la presó, i em tragueren de la sitja. « I visca la llibertat, millor cosa de la vida ! »



en français... Couplets

1. Quand j'étais tout petit, Je festoyais et je me vantaïs, Et à présent que je suis plus grand, Je mène une mauvaise vie.

Refrain

Adieu oeillet brun, Adieu étoile du jour.

2. Espadrille blanche au pied Et mouchoir à la taille ; Je me suis mis à voler, Un métier de chaque jour.

3. J'ai volé un muletier Qui revenait de la foire : Je lui ai pris tout son argent Et la montre qu'il portait.

4. Quand j'ai eu assez d'argent, J'ai conquis aussi une jeune fille, Je l'ai conquise en cachette En lui disant de m'épouser.

5. Je n'ai pas commis la faute, Ni elle ni moi non plus. Je voulais me marier, Et ses parents ne le voulaient pas.

6. La justice m'a pris, Et mis un jour dans une sombre prison La justice m'a pris, Et je vais payer avec la vie.

7. Ils m'ont libéré de la prison, Et m'ont sorti du trou. « Et vive la liberté, La meilleure chose de la vie ! »



Références : - Livret et CD *Cançons populars catalanes* (Revista Terra Nostra N°1/9/31/41 – Prades Réédition 2003)

- Tocatimbal - *Cançons populars dels països catalans - Acció escolar del congrés de cultura catalana - Barcelona*

- CD *Tradicionals* - Jordi Barre - CANT 008 (Producció Cantem)

- CD *Cançons Tradicionals Catalanes* - Victoria de los Angeles - 9178 - Brilliant Classics 2010

Chronique du talc 8.

ou
Extraits DU COURRIER DU BARON DE CHEFDEBIEN
de 1883 à 1918

par Fernand VION

L'hiver est passé et les derniers amas de neige fondent. On peut à présent poursuivre la construction du chemin de fer : le tronçon Callau-Canrec se termine avec la construction du pont sur le Canrec et la jonction Coveset-Canrec est en cours. Quelques incidents se sont produits tant à l'usine de Prades, où les mécaniques manquent d'efficacité, qu'à Mosset où la machine à scier les traverses a flanché : les débuts sont aléatoires et on cherche les meilleures solutions.

15/05/1886 – Méra remercie M. de Chefdebien pour sa lettre du 14 qui lui parle des accidents [n'ayant pas cette lettre nous ne pouvons que supposer qu'il s'agit des difficultés de Prades et de l'accident de la scie à traverses]. L'ingénieur se dit trop occupé pour l'instant à assurer sa présence à l'exposition industrielle de Bordeaux mais suit avec intérêts les « expériences » du concours régional de Marseille pour le traitement des vignes qui a eu peu de succès « *car le commerce s'intéresse plutôt aux vins faits dans les caves qu'à ceux qui poussent dans la campagne... quant aux soufflets, ils se ressemblent tous et tous sont à palettes comme le Fojatelli...je pourrais donc revenir à ma première idée et nous pourrions donc le faire [l'appareil pour traiter la vigne] et l'essayer pendant mon séjour à Prades* ».

19/05/1886 – A propos de la préparation de la poudre « révolutionnaire », Ernest Méra prétend « *qu'il y aura moins de danger à faire le mélange à la meule ; mais il ne vaudra pas le mélange au sulfure qui habille chaque atome de stéatite d'une surface de soufre ; ... j'ai prié un de mes amis de se conseiller auprès de M. Ckiandi-Bey, le père du sulfure de carbone, sur un système d'évaporation encore plus inoffensif que le mien.* »

Enfin, Méra dit avoir écrit à Salètes pour lui demander de faire préparer la chèvre* pour le sondage des pyrites.

20/05/1886 – F. Sabater annonce au Baron que les chevaux et le camion sont arrivés à

Prades et qu'il demandera à Salètes de lui envoyer un cheval pour le traînage des traverses. Il précise que l'on pose 300 mètres de voie par jour ce qui fera que « *depuis la canalette, les wagons chargés de talc ne pourront pas arriver au mouillarlal (point où l'on quitte la "route" pour descendre à Coubazet) avant le 15 juin.* » Il propose au Baron de venir à Prades un soir et de partir le lendemain matin à 4 ou 5 heures, « *vous pourriez voir le chemin de fer, la carrière du talc, les pyrites, le cortal en construction de la Solane et rentrer le même jour par le dernier train à Perpignan* ».

20/05/1886 – Salètes annonce au Baron que la situation financière « *est quelque peu gênée* » et qu'il a dû faire appel au frère de Monsieur à Banyuls « *pour trouver une combinaison en attendant l'arrivée d'autres ressources. Je n'ai pas envoyé les chevaux à la montagne, je m'occupe d'abord de les faire harnacher le plus économiquement possible* ». La machine à scier marche bien depuis la réparation faite par le mécanicien LARGERON et « *on n'a encore rien découvert à la ~~stéatite~~ pyrite [sic]. Je reçois avis d'arrivée de 19 balles de soufre. Le sulfate ne va pas tarder à arriver* ».

22/05/1886 – Carbonne, le garde de Coveset, prend sa plus belle plume et [courageusement] écrit au Directeur à Prades
M. Salèteu,
Jéresu le cheval avec tout son à telage jené
pér sone de capable isi pour le conduire

Mai on ma indiqué un haume [homme] à Mosset tré capable Je lui Et an voyé semateïn de venir lundi pour prouver le cheval Siset haume ne vapas nous en chercheron un otre pour la pyrite [bravo pour le mot pyrite – et pour le reste- !] nous y some pas encore à rivé mé lundi prochéin je fé conte de comansé dan fère Jeudiderné jé féfère un ruiso pour sortir lau du chantié Come nous avons con venu an sanble dernière man nous avons trouvé du talc en cru san seruisau à 100 mètre plu au du chantié ou nous travallons ...

[pour preuve de l'authenticité, voir suite ci-après]

plu au du chantié ou nous travallons
si vous monte lundi vous vèrè vous
même pour la gane de carrière en
Comansa du mar chi nous avons
à 100 mètre de che main de fer balas
tré & bonni la machine à son sioni
à mi le trançois de te semi me
rien plus de mon van cotae
Cai viani Carbonny

22/05/1886 – Méra semble avoir du mal à rationaliser ses occupations. Il a fait une soumission pour un rouleau compresseur à 14000F mais on le fait lambiner, ce qui lui fait dire : « on préfère démolir le préfet et laïciser les hôpitaux que d'économiser la location des rouleaux des ponts et chaussées ! ». Il dit aussi avoir fait et vu pas mal de choses qui ne dépendent que de lui et prennent tout son temps. « Je vous dis tout cela pour que vous vouliez bien m'excuser de ce retard ». Pour le sondage, s'il y a un autre appareil à Prades, il pense que le travail ira plus vite pendant son séjour, « nous pourrions alors bien faire 4 à 5 sondages de 10 mètres dans une vingtaine de jours ... »

06/06/1886 – Le baron de Chefdebien répond à un intéressé, M. Devos de Bruxelles, que son brevet a un avenir considérable du fait de son succès comme

remède contre le mildew [sic] et l'oïdium et « par le monopole de la matière véhicule dont je possède peut être le plus important gisement d'Europe. Je viens de créer pour l'exploiter une petite voie ferrée de 20 km de longueur ». Il explique que l'exploitation directe n'est pas récente mais qu'elle s'opérait jusqu'à ce jour par des moyens coûteux et dans des conditions qui ne permettaient pas le transport de plus de 2500 à 3000 tonnes par an. « Ce puissant gisement est situé dans un vaste domaine de montagne qui m'appartient et dont la superficie dépasse 2000 hectares riche en pâturages et servant l'été au pacage de 600 à 1000 vaches ». Précisant encore que le domaine présente plus de 1000 hectares de forêts richement boisées et rendues exploitables par le chemin de fer privé cité ci avant, il dit aussi posséder, dans une petite ville près de son domaine, une usine métallurgique libre de toute hypothèque et disposant de forces motrices considérables en eau et en vapeur. Le Baron dit avoir eu avec un autre Belge un contact pour organiser en commun une exploitation de son talc à rendre dans les ports belges, anglais et allemands à un prix inférieur au talc d'Italie, mais cette personne manquant de surface et de garanties l'affaire n'a pas eu de suite, elle reste donc disponible avec la perspective de l'énorme débouché que donnera la sulfostéatite. Il explique le besoin immense qu'ont tous les vignobles en ce moment d'un remède contre une terrible maladie appelée mildew et qui est efficace à la fois contre l'oïdium. Physiquement fatigué, il prétend vouloir se débarrasser de la direction par constitution d'une société où il serait actionnaire.

Signé : B^{on} de Chefdebien

* Trépied supportant le trépan. A titre indicatif, le trépan ou outil de forage (una barrina en català) s'appelle pour les sondages géologiques **la triba** ou **la tribana** d'où le nom de **coll del tribe** (plus exactement « de la triba ») à Moltig où l'on a probablement cherché de l'eau avec cet outil.

A suivre.



A la rencontre de vieux cortals qu'on ne veut pas oublier ! Avec les randonneurs del carrer de la font de les senyores.

Jean Llaury

Ce Lundi 20 Juin, théoriquement à neuf heures (en réalité, il était près de la demie !) depuis la *place de l'église* et malgré l'annonce d'une journée caniculaire avec risques d'orages en fin d'après midi, quinze valeureux ou inconscients amorçaient, sous la conduite de *Jacotte et Georges* une longue, très longue montée laquelle, à partir del *carrer del Puig* (pouch), allait les amener 650 à 700 mètres plus haut, tout en haut jusqu'au *cortal de la Margarida et la Font del capellà*, là-bas, du côté de *Salvanera*, la forêt noire.

Dès la sortie du village, on s'engage sur la piste dite de *Montfort* à l'entrée de laquelle nous empruntons un raccourci pentu et pierreux au milieu des cistes déflouris ; il frôle d'abord le célèbre "bec d'aigle" de mon enfance, se glisse ensuite sous les "antennes", se perd en croisant la piste mais se retrouve sur l'autre bord où, toujours pentu et sinueux, sous une chaleur devenue accablante, il va nous amener au ras des anciennes *teuleries* (tuileries), *la Petite* puis la *Grande* dont le four, d'après *René dit el Mestre*, se trouverait enfoui quelque part sous l'actuelle piste.

Et voici *la Bergerie* avec son antique baignoire d'où jaillit une eau rafraîchissante mais est-elle potable ?

Alors que la piste nous offre, sur la gauche, sa pente douce, Georges choisit, pour nous, de gravir, sur la droite, une sente sinueuse et ardue, prétextant que cette dernière non seulement serpente au milieu de bois ombragés mais surtout rejoint l'ancien "camí ramader" (chemin de transhumance) qu'il ne faut manquer sous aucun prétexte.

Après de rudes efforts sous un soleil de plomb, apparaît enfin le premier cortal ; en réalité les restes d'un édifice en ruine baptisé par *Jacotte Cortal Gomez*.

Reprise de la montée au milieu d'anciens champs de céréales ou alpages agrémentés de mouillères et voici les vestiges d'une nouvelle estive appelée *d'en Payri o Payré* ; mais l'on peut se demander, en admirant le port majestueux d'un poirier plus que centenaire qui trône devant l'ancienne porte, s'il ne s'agirait tout simplement pas del *cortal del Perer* ?

Trève de supputations, la marche toujours montante nous rappelle qu'un nouveau mas, habité celui-là, est au bout du sentier dont les bordures encore humides nous offrent les premières grandes gentianes jaunes, les dernières orchidées sureau, des cistes dont les pétales blancs sont à peine éclos, des œillettes des chartreux, des brunelles ou prunelles d'un rose violacé ainsi que des touffes jaune d'or de petits genêts sagittés... enfin l'étonnant cortal à la façade bleue, l'ancienne bergerie *Gravas*, en fait le *mas de Cathy*... Cathy qui nous accueille avec sa meute hurlante mais pacifique et une belle génisse attachée à ses basques ... Puis, c'est la mare pas au diable mais aux libellules vertes et bleues dessinant des ballets amoureux au dessus de l'eau croupissante !

Enfin, nous descendons un petit peu, au pied des restes de l'ancien *cortal Grill*, afin de tenter de déchiffrer, gravé dans le granite, le témoignage d'un des rescapés de la Grande Peste du XVII^{ème} ; c'est en faisant appel à notre mémoire que nous parvenons, péniblement -tant il a été altéré- à le reconstituer :

ASSI EN LO CORTAL DE JOAN LOYGA ES ESTAT ABARRACAT PER LA PESTE...1653

C'est à proximité d'une source captée -certainement celle dite *del capellà*- dont l'eau fraîche et limpide se déverse dans deux wagonnets datant, certainement, de l'époque lointaine où le baron de Chefdebien exploitait la carrière de talc du Callau, que nous nous restaurons enfin... après s'être copieusement désaltérés sans nous poser de question quant à la qualité bactériologique de la source du curé ; son eau est claire et glacée, que demander de plus !

Puis, c'est la longue marche faite de courtes descentes et de montées difficiles au milieu des cistes, genêts, ronces et prunelliers... Enfin, on saute un petit ruisseau qui chantonne encore, traverse une ancienne estive où quelques "ronds" de carioulettes le disputent à une demi douzaine de "rosés des prés" et voilà le *cortal Descasat* dont René nous fait les honneurs tout en nous contant quelques heureux souvenirs d'enfance... puis, c'est la lente et parfois malaisée descente vers la *Coume* par un sentier certes balisé mais guère entretenu.

Enfin, voici le *rec de la ville* et ses frondaisons apaisantes... vingt minutes plus tard apparaît le clocher du village : la longue boucle est bouclée ; malgré la chaleur parfois lourde, encore une belle balade ! Et en prime, on a transpiré et bronzé !



Repas sous l'alisier



Cortal bleu dit de Cathy



Monique joue-t-elle les Samson ?



Cathy et sa vache



Cortal Descasat investi par le groupe

Orri: cabane de pierre sèche ou baraque ? Ni l'une, ni l'autre.

Jean Llaury

Jean : Regardez, sous le cortal ! vous le voyez l'orri ?

Georges : Mais non ! c'est une simple cabane de pierre sèche ou, si vous le voulez, une baraque !

Au cours de chaque balade en terre catalane, tel un rite immuable, Georges et moi faisons semblant de nous opposer au sujet de la dénomination **orri** ; mais aujourd'hui, grâce aux recherches de Georges, nous allons crever l'abcès.

Genèse :

Depuis que, il y a longtemps, j'ai lu, dans l'ouvrage de **Lluís Basséda "Toponymie historique de Catalunya Nord"** la définition suivante :

"Orri (lat. Horrèum : réduit, grenier) ; cabane de berger, généralement en pierre sèche, où on conservait le lait et les fromages ...", pour moi, pas de problème, quel que soit le lieu, Font de l'orri, Jaça de l'orri, Puig de l'orri, Prat de l'orri... orri désignait, en Catalogne, une cabane de pierre sèche sise, généralement, près d'un cortal plus récent, sur une feixa voire dans le mur de la terrasse...

Mais voilà, Georges, l'homme au GPS et au sécateur efficaces, n'a jamais été d'accord non seulement avec cette définition mais encore sur le bien fondé du nom : orri.

Fart i refotut et étant donné que, d'après lui, j'utilisais pour un oui ou pour un non (ou nom ?), le terme d'orri au lieu et place de cabane de pierre sèche ou de baraque, Georges a fait une compilation des articles qui, sur Internet, traitent de la question et me l'a gentiment offerte.

Que résulte-t-il de la lecture des dits articles ? Et bien ! lisons :

L'orri ne serait pas une "simple" construction de pierre sèche (en réalité, pas si simple que cela) mais **« une aire enclose ou non de murs de pierres sèches (pour la nuit et la traite ?) à laquelle s'ajoutait l'abri (la ou les cabanes) du ou des bergers. »**

Alors, orri désignerait-il une simple cabane de pierre sèche ou bien l'ensemble enclos et cabane ? Afin de nous départager, faisons appel au **Diccionari de la llengua catalana***:

Orri : Lloc on hom muny les ovelles i fa el formatge.

Fer orri : munyir les ovelles, especialment a l'orri.

Traduction littérale :

Orri : endroit où l'on traite les brebis et où l'on fabrique les fromages.

Faire l'orri : traire les brebis dans l'orri.

Etant donnée l'exiguïté de la cabane ainsi que, généralement, l'étroitesse voire la petitesse de son ouverture, il paraît indéniable que **orri désigne un tout : l'abri ou les abris des bergers pouvant servir à entreposer momentanément fromages et céréales et un ou plusieurs "parcs enclos" pour les bêtes, la nuit.**

Pour me résumer, il apparaît que j'ai tort de nommer "orris" ces petites (souvent) habitations de pierre sèche qui jalonnent jasses et anciennes estives de nos montagnes, voire les vieilles vignes sur les hauteurs de la Côte Vermeille ou du Riberal ; comme Georges l'a toujours fait, il paraît préférable de les désigner sous le terme de cabane ou baraque de pierre sèche.

Domage ! J'aimais bien cette dénomination qui me semblait particulière à la Catalogne.

Dorénavant, je ne ferai allusion à l'orri que devant l'ensemble "cabane et enclos de pierre sèche" !

De la même façon, il me paraît de bon ton de préciser, par la grâce de ce dictionnaire catalan, la définition de certains mots que l'on utilise couramment lors de nos randonnées en moyenne montagne catalane :

CORTAL : Pati tancat amb parets i en part cobert, sovint apartat de la casa, destinat a tancar-hi eventualment el bestiar.

Cour fermée par des murets et en partie couverte, souvent accolée à la maison, destinée à abriter éventuellement le bétail (en l'occurrence, bien souvent des moutons constituant el ramat).

BARRACA : i) Casa petita i rustica com les que habiten els que exerceixen officis en llocs solitaris i allunyats (carboners, roders, serradors...)

2) Caseta de fusta, de pedra, de tàpia o d'un altre material com les que serveixen per a guardar eines i estris, de soplug als pagesos, als pastors...d'amagatall als caçadors que cacen amb filat, amb parany...

Maisonnette rustique telles celles qu'habitent ceux qui exercent des travaux dans des lieux solitaires et éloignés (charbonniers, randonneurs, scieurs en long...)

Maisonnette en bois, en pierre ou d'un autre matériau comme celles qui servent à conserver les outils, à protéger les cultivateurs et les bergers de l'orage...de caches pour les chasseurs qui chassent avec des filets, avec des pièges...

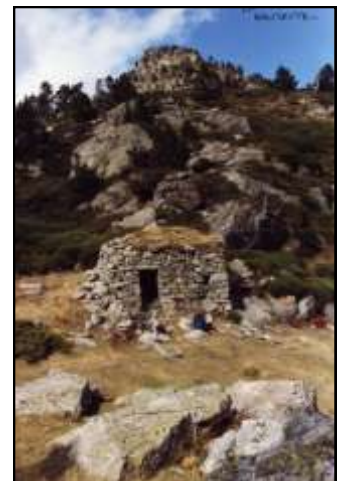
CORRAL : Pati clos immediat a la casa, al cel obert, totalment o en part, destinat a tenir-hi el bestiar, amb departaments per als porcs, els conills, les gallines, els coloms...

Corral : enclos attendant à la maison, à ciel ouvert, totalement ou en partie, destiné à abriter le bétail, et pouvant comprendre porcherie, clapier, poulailler, pigeonnier...

*Diccionari de la llengua catalana Enciclopedia catalana Barcelona.



Quelques cabanes en pierres sèches sur le territoire de Mosset



Sur les chemins de Mosset : deuxième étape.

*En vérité, le chemin importe peu,
la volonté d'arriver suffit à tout. (Albert Camus)*



Nous avons survolé la dernière fois les grandes distinctions entre les chemins (chemins privés et publics, domaine privé et domaine public, chemins ruraux et voies communales). Nous allons décrire aujourd'hui (brièvement) les voies communales de Mosset.

II – 2 Les chemins du domaine public communal : les voies communales

En principe, une voie communale est une voie affectée à la circulation générale et ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public par délibération du conseil municipal.

Depuis le 1er janvier 2006, l'article L 2111-1 CGPP définit les biens du domaine public : Le domaine public est constitué des biens appartenant à la personne publique et qui sont, « soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à l'usage d'un service public pourvu qu'en ce cas, ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de service public. »

Ces biens bénéficient d'une protection renforcée par les règles du droit public : répression des contraventions de voirie, inaliénabilité (le chemin ne peut être vendu sans avoir préalablement été déclassé) et imprescriptibilité (un particulier ne peut revendiquer son acquisition par prescription trentenaire).

Appartiennent au domaine public communal par définition de la loi : les voies communales (art. L 141-1 Code de la voirie routière) et d'autres biens que nous n'évoquerons pas car ils nous entraîneraient loin nos chemins de montagne (Les autoroutes et routes nationales -L 121 -1 Code de la voirie routière-, les lais et relais de la mer, par exemple)

Puisqu'elles sont directement affectées à l'usage du public, les voies principales ne posent pas de problème, mais beaucoup de chemins ne sont pas de manière évidente affectés à l'usage du public...d'où les incertitudes et les litiges.

S'agissant de la commune, seules les voies communales (et leurs accessoires et dépendances telles que les trottoirs, fossés, caniveaux, talus, remblais, murs de soutènement) font partie de son domaine public. Ces voies entrent dans le domaine public, soit par l'effet d'un arrêté de classement soit de manière induite par leur affectation à l'usage du public ou par la réalisation d'un aménagement spécial.

Suivant la numérotation de Vincent REYNES et son tableau des chemins communaux en 2002, les voies communales de Mosset étaient les suivantes :

- n°1 du portail de Ste Madeleine à la maison Parès (goudronné)
- n°2 de la porte de France à la maison Moné et le cami de la farga (chemin du cimetière, goudronné)

- n°4 de la porte de France au château d'eau (goudronné et cimenté)
- n° 7 bis nouveau chemin de la Coume (goudronné)
- n° 11 chemin de Sarradère sur 1800 m (chaussée en terre)
- n° 31 entre VC 201 et l'extrémité du hameau de la Carole (goudronné)
- n° 40 piste DFCl C09 dite Bosc du Trénier (au dessus de Brèzes)
- n° 43 nouveau chemin de Roquemaure sur 3 400 m (boucle le chemin de Sarradère)
- VC 201 chemin du Bac (route goudronnée de La Carole à Brèzes)

Par délibération 6 février 2007, la commune a décidé de conserver 4 de ces voies dans les voies communales à caractère de chemin, elle en a rajouté 5 et a créé les voies communales à caractère de rue et les voies communales à caractère de place publique ou parking...sur lesquelles nous ne nous étendrons pas.

1° Voies communales à caractère de chemin

C1- Camí de la Carole (ancien chemin de la Carole, ancien VC 201, Part de la RD 14 et se termine à la limite de la commune de Campôme, 3557 m, revêtu, bon état

C2- Camí de Montfort (ancien Chemin de Montfort, Reynes n° 4) part de la costa del Castell et se termine à la maison Danjou, 80 m, revêtu, mauvais état.

C3- Chemin d'accès à la Carole (part du cami de la Carole et se termine au carrer de la Solana, 120m, revêtu bon état

C4- Camí del Sola (part de la RD 14 et se termine au ravin 335 m revêtu mauvais état

C5- Camí de la Farga (Reynes n° 2 part de la RD 14 et se termine au nouveau cimetière 434 m, revêtu, mauvais état

C6- Camí de la Coume (ancien Chemin de la Coume, Reynes n° 7 bis part de la RD 14 au PR 8 + 126 et se termine au centre éducatif, revêtu bon état)

C7- Camí del Mosseto (part de la RD 14 et se termine au cami de la Carole 430 m, 175 m, revêtu, bon état). Il était Chemin rural (n° R7) en 1979 sur 615 m, mais n'était pas dans la liste des chemins classés alors qu'il avait été totalement refait par la commune et qu'il part d'un terrain communal ; On devait le compter dans les voies communales.

C8- Accès garages municipaux (part du Cami del Mosseto et se termine aux garages municipaux, 150 m, revêtu, bon état)

C9- Camí de la Crueta (part de la RD 14 et se termine aux dernières habitations, 184 m, revêtu, mauvais état)

2° Voies communales à caractère de rues et de places:

7 rues au Hameau de la Carole d'une longueur totale de 352 m (Carrer de la solana, Escaler del sill, Carrer d'estardé, Escalier, Rue sans nom (il faudrait en trouver un !), 30 rues au Village de Mosset d'une longueur totale de 8632 m et 13 places

III Régime des voies communales

1° Les obligations de la commune.

Les dépenses d'entretien des voies communales constituent des dépenses communales obligatoires.

Par conséquent, un défaut d'entretien normal engage la responsabilité de la commune envers l'usager, à moins qu'elle ne prouve que :

- l'accident est imputable à un cas de force majeure ou à la faute de la victime ;
- que l'obstacle était de ceux que l'on peut normalement s'attendre à rencontrer ;
- que l'obstacle était suffisamment signalé ;
- que l'obstacle étant survenu trop récemment, la collectivité n'a pas pu y remédier.

2-) Les obligations des riverains d'une voie communale

Les servitudes de visibilité

Elles concernent les riverains de voies communales situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique. L'exercice de ces servitudes est déterminé par un plan de dégagement qui fait l'objet d'une enquête publique et qui doit être approuvé par le représentant de l'Etat après avis du conseil municipal. Ces servitudes ouvrent droit à une indemnité.

Elles peuvent supposer :

- une obligation de supprimer les murs de clôtures ou de les remplacer par des grilles, de supprimer les plantations gênantes ou de ramener le terrain et ses installations à un niveau au plus égal à celui fixé par le plan de dégagement,
- une interdiction absolue de réaliser des clôtures, de remblayer ou de planter au-dessus du niveau fixé par le plan de dégagement,
- un droit pour la commune, en vue d'une meilleure visibilité, d'opérer la résection des talus, remblais et de tous obstacles naturels.

La servitude d'ancrage et de support

Les riverains des voies communales sont tenus d'entretenir en bon état les ouvrages leur appartenant destinés à soutenir les terres.

Les obligations relatives aux plantations

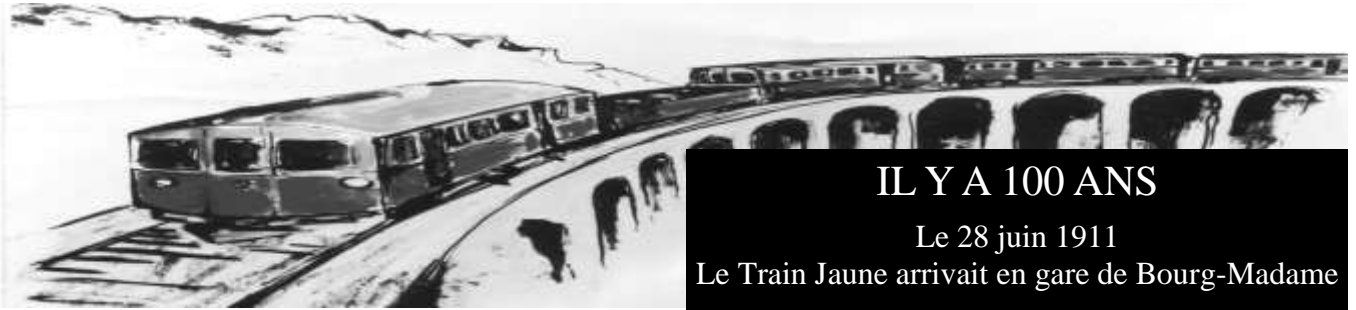
Toute plantation située à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier est interdite. Les propriétaires sont également assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper à l'aplomb de la voie les branches et racines qui avancent sur la voie publique.

Voilà, vous savez à peu près tout sur les voies communales et vous avez compris que leur régime était très protecteur mais qu'elles étaient peu nombreuses....notamment à Mosset, sans doute par souci d'économies.... !

La prochaine étape sera consacrée aux autres chemins appartenant à la Commune. Et ils sont nombreux !



Chemin de Montfort



IL Y A 100 ANS
 Le 28 juin 1911
 Le Train Jaune arrivait en gare de Bourg-Madame



L'arrivée des officiels en gare de Bourg-Madame.



En gare de Bourg-Madame
 La rame ayant inauguré la section Mont-Louis Bourg-Madame encadrant une remorque réservée aux officiels. Henri Planes (Grand-oncle de Renée Planes) accoudé au vasistas, est le 2ème en partant de la gauche.



Construction du pont Gisclard



Le Pont Séjourné, un magnifique ouvrage d'art



Le barrage des Bouillouses a été construit pour la production d'électricité nécessaire au fonctionnement du train



Histo-Généalogie



Mosset en 1796

L'argent des bourgeois

Les assignats

L'assignat est une monnaie-papier créée en 1791 pour payer les biens nationaux confisqués au clergé. Sa valeur est ainsi assignée sur cette source de biens. Son montant total se situe entre 2 et 3 milliards de livres. Deux monnaies ont donc cours, la livre gardant son usage. Mais la planche à billets émet finalement 13 fois plus d'assignats que prévu. De plus cette forte inflation est accentuée par l'émission de faux billets encouragée par les Anglais, les ennemis historiques. La valeur légale de l'assignat permettrait finalement d'acheter des biens en dessous de leur valeur réelle, ce qui enrichirait d'autant plus les acheteurs que l'inflation sera forte. A Mosset ce serait par exemple le cas des forges achetées en 1795 par **Corcinos** et **Matheu**.

Pour réduire l'inflation et, par conséquent les billets en circulation, la Convention puis le Directoire mettent en place le contrôle des prix. (Loi dite du maximum de septembre 1793) et lancent un emprunt forcé. Le contrôle des prix ne conduit pas à leur baisse mais crée la pénurie.

En janvier 1796 les assignats en circulation correspondant à 45 milliards de livres. Sur décision du Directoire, l'assignat est finalement abandonné avec faste. Les planches à billets, les poinçons, les matrices et les plaques sont brûlés en public place Vendôme à Paris, le 19 février 1796 (30 pluviôse, an IV).

Le 16 mars 1796 (26 ventôse an IV), alors que l'assignat vient d'être abandonné, un état financier sur les dépenses administratives du Canton en 1796 illustre parfaitement cette inflation. On y lit qu'un coursier, payé 72 livres par an en 1790, reçoit maintenant 18 288 livres en assignats. Les frais de bureau de la mairie (papier, bois, lumière, cire à cacheter...), à 150 livres en 1790, s'élèvent à 38 100 livres en assignats.

En ce qui concerne la commune de Mosset, on y



relève que le salaire annuel des 2 gardes champêtres est passé de 200 livres chacun à 101 600 livres.

Le serrurier "*chargé d'avoir soin de l'horloge*" qui percevait 60 livres en 1791, reçoit, en 1796, 15 240 livres en assignats.

Le budget de réparation et d'entretien de la fontaine publique est passé de 100 livres en 1790 à 25 400 livres en assignats. À noter, de plus, que les fonctionnaires étaient payés en assignats alors que les marchands ne les acceptaient plus¹.

Politiquement et socialement, les assignats permettent un massif et large transfert de propriété en un temps très réduit. Surtout, les assignats attachent au nouveau régime tous les acquéreurs de biens nationaux qui redoutent désormais le retour de la Monarchie.²

A Mosset les plus importants acquéreurs de biens nationaux, Corbiac, les forges et les moulins, sont **Joseph Prats, Julien Corcinos, Isidore Lavila, Maurice Matheu**.

L'emprunt forcé

L'emprunt forcé est un autre moyen de réduction de l'inflation. Il résulte de la loi du 10 décembre 1795 (19 frimaire de l'an IV) ; son montant est de 600 millions de francs au taux symbolique de 1%. Il concerne les chefs de famille disposant d'un patrimoine important. Ce n'est pas un impôt sur la fortune mais une avance sur les impôts à verser dans le futur.

Les modalités d'exécution ne sont fixées que le 24 décembre 1795 par la loi qui précise que le paiement doit intervenir avant le 19 janvier 1796. A Mosset personne ne se précipite pour apporter sa quote-part., il est donc demandé au commissaire de l'Administration cantonale, **Pierre Thomas**, de prendre des mesures pour en accélérer le recouvrement.

De suite, il fait publier et afficher, dans toutes les communes, la circulaire correspondante. Le 11 janvier 1796, il a "requis chaque percepteur d'ouvrir un registre pour y transcrire la somme que le contribuable pourrait bailler à titre d'acompte

[les sommes versées viendront en déduction des contributions futures du contribuable] et en assignats." De plus, "comme dans trois communes de cet arrondissement il n'y avait pas de percepteur nous avons procédé à leur nomination³."



Salut Et fraternité
P. Thomas

La liste des "contribuables aisés" n'est pas connue mais on connaît ceux qui ont demandé des allègements.

Les premières réclamations du 31 janvier signifient bien que le délai initial du 11 janvier n'a pas été tenu ; le dossier ne sera clos qu'au mois de mai suivant.

Les plus riches de Mosset en 1796¹⁻⁴

Les premières réclamations sont examinées le 31 janvier 1796 (11 pluviôse an IV) à Mosset par l'Administration cantonale.

Réclamation de Joseph Prats


Le montant de l'emprunt que doit verser **Joseph**

Prats (1747-1814) est calculé sur un patrimoine évalué à 49 456 livres en assignats.

"L'Administration municipale du canton de Mosset" prend en considération la réclamation du pétitionnaire, "attendu que l'évaluation de ses biens se monte à la somme de 22.950 livres en capital." Elle note que "le pétitionnaire a perdu la récolte par la grêle générale au territoire de cette commune," que "le pétitionnaire a fait des pertes assez considérables par l'invasion de l'ennemi" et encore que "c'est plus par son désir actif à la culture des terres que par l'étendue des biens qu'il possède que le pétitionnaire a acquis un nom au-dessus du commun."

"L'Administration municipale d'après tous ces motifs estime qu'il y a lieu de réduire la taxe du pétitionnaire."

Il ne faut pas oublier que l'administration municipale du canton est présidée par **Joseph Prats**. Le secrétaire **François Seguy** (1771-1797) semble avoir bien résumé les propos du pétitionnaire-président, qui a eu la sagesse de s'abstenir de signer le compte rendu de la délibération. Il sera rétrogradé de la 14e à la 11e classe.



Joseph Prats (1747-1814),
président de l'Administration cantonale
« a acquis un nom au-dessus du commun. »

Réclamation de Martin Climens

Martin Climens (1747-1814) "est taxé au tiers de la somme de 900 livres" sur la base d'un capital de 40.000 livres en assignats. L'administration municipale observe que les "bien-fonds et les bestiaux possédés par l'exposant sont évalués à leur juste valeur à la somme de 20 000 livres et qu'en conséquence les motifs allégués par le pétitionnaire sont justes. Après quoi elle estime qu'il y a lieu de réduire la taxe à la somme correspondant à un capital de 20 000 livres.

Réclamation de Julien Corcinos (1745-1820)

Lui aussi est taxé au tiers de la somme de 900 livres "sur la base d'un capital de 40.000 livres en assignats. L'administration municipale considère que le capital des biens du comparant s'élève à la somme de 20 000 livres et que la forge dont il a fait acquisition appartenant à la République n'a rien encore produit n'ayant pu se procurer les matériaux pour la faire travailler."

Réclamation de Maurice Matheu

Maurice Matheu (1732-1812) doit verser "1000

livres en assignats calculés sur la base d'un patrimoine de **36 200** livres. Vu sa pétition, le reçu du percepteur de la commune de Mosset, de la somme de 36 200 livres en assignats qui font un tiers de la somme de 1000 livres à laquelle il est taxé, considérant que ce n'est que par erreur que le pétitionnaire a été porté à deux classes différentes, que le capital de son bien ne s'élève qu'à la somme de **12 000** livres ou environ, que tous les faits allégués par le pétitionnaire sont vrais et connus de l'Administration, par ces motifs l'Administration municipale estime qu'il y a lieu de réduire la taxe de l'exposant sur le pied du capital ci-dessus annoncé."

Il sera déclassé de la 13e à la 11e classe.

Réclamation de Étienne Parès (1767-1813)

Pour un capital de **8.000** livres en assignats il est taxé au tiers de la somme de 200 livres. Considérant que les raisons alléguées par le pétitionnaire sont justes, l'Administration estime qu'il y a lieu d'accueillir les réclamations du pétitionnaire.

Réclamation de Isidore Lavila (1758-1825)

Mosset le 9 février 1796 (20 pluviôse an IV)
Son capital a été estimé à la somme de **80 000** livres. "L'Administration municipale de Mosset considérant qu'il ne s'élève qu'à la somme de **10 450** livres ainsi qu'il est fixé dans les rôles ayant été fournis à l'Administration départementale. Considérant, en outre, que les faits exposés par le pétitionnaire sont vrais : effectivement la **grêle** a emporté l'entière récolte de grain.

Sur ces motifs l'Administration municipale estime qu'il y a lieu de fixer la somme que doit payer le pétitionnaire pour **l'emprunt forcé** sur le pied du capital ci-dessus énoncé." **Isidore Lavila** sera déclassé de la 9e à la 5e. classe.

Réclamation de Pierre Thomas de Molitg, commissaire de l'Administration

Les capitaux des "biens de **Thomas père et fils** ont tous été portés sur la tête du fils **Pierre** de sorte que la somme globale se porte à **9000** livres attendu que **Cosme Thomas** père n'est plus aujourd'hui dans le cas de bien gérer à cause de ses infirmités. Le capital du père se porte à **4 600** livres. "**Cosme Thomas** (1742-1814) de Mosset est rayé de la neuvième place pour être porté à la cinquième

Les autres réclamations des villages voisins sont celles de **Augustin Salies** (1771-1829) de Molitg,

Julien Serre de Campôme, d'**Isidore Mestres** (av 1738-1806) de Campôme, de **Marc Mestres** (1759->1828) de Molitg,

Après quoi le Commissaire **Pierre Thomas** peut conclure le 11 mai 1796 : "**l'emprunt forcé a été exactement payé dans cet arrondissement et la somme, en provenant a été versée, dans le délai fixé par les lois, entre les mains du receveur de Prades**".

La bourgeoisie mossétane et la Révolution

Ce qui précède permet de se faire une idée du patrimoine de la classe dirigeante de Mosset en 1796. Les 5 les plus importants sont classés par ordre décroissant dans la deuxième colonne du tableau suivant.

Le top 5 des plus riches Mossétans (en francs)	
1787 (Revenu)	1796 (Capital)
	Joseph Prats (22 950)
Lin Climens (1384)	Martin Climens (1) (20 00)
Julien Corcinos (885)	Julien Corcinos (20 000)
Maurice Matheu (906)	Maurice Matheu (12 000)
Joseph Prats (894)	
Isidore Lavila (569)	Isidore Lavila (10 450)
(1) fils aîné de Lin Climens décédé	

Quelle a été l'évolution depuis la fin de l'ancien régime ?

Un registre, en langue catalane du 3 janvier 1787, donne une estimation en francs de la valeur des terres, exprimée en revenus, de la baronnie de Mosset. Elle exclut les autres biens tels que les propriétés bâties et les industries, lesquelles sont à cette époque sous la coupe de **d'Aguilar**⁵⁻⁶.

La répartition par propriétaire est alors celle de la première colonne du tableau avec l'indication des revenus. Si on exclut le premier et le dernier citoyens, les revenus des 3 autres sont de 900 francs à 1% près, ce qui autorise, en pratique, le classement présenté.

Bien que la comparaison entre 1787 et 1796 manque de rigueur, puisque d'un côté il s'agit de revenus et de l'autre de capital, on peut faire les observations suivantes :

- 1 - Les industries, moulins, forges, qui appartenaient au Baron, sont leur propriété en 1796.
- 2 - On retrouve exactement les mêmes personnes, **Martin Climens** étant le fils de **Lin** décédé. Les

bourgeois de la Révolution sont ceux de l'ancien régime . Outre leurs revenus, ils se distinguent de la masse du peuple par leur instruction : tous parlent, lisent et écrivent la langue française. Ils sont parfaitement bilingues, français et catalan. La force d'un groupe est dans sa polyvalence.

3 - **Joseph Prats** est passé en tête de ce classement : il est le premier investisseur du nouveau régime ; il achète *Corbiac* en 1791, propriété rapidement opérationnelle, alors que les moulins et les forges, achetés en 1795, ne trouvèrent un niveau suffisant de production que plus tard.

4 - Ils ont tous, les **Climens** mis à part, acheté des biens nationaux.

Lin Climens est décédé en 1794, en pleine Révolution et donc le changement de génération a défavorisé la prise de risque et l'investissement.

5 - Ils ont tous joué un rôle important pendant cette période, **Martin Climens** à un degré moindre, il n'a été que conseiller municipal de 1790 à 1795.

Bien entendu, ils n'ont pas été les seuls Mossétans engagés dans l'action. Il y a aussi, ce qui pourrait être une classe moyenne supérieure, **Joseph Porteil** (1751-1824) maire en 1791, **Léon Vila** (1745-1821) procureur de 1792 à 1793 et officier municipal, **Joseph Estève** (1761-1832) menuisier et procureur puis agent national de 1793 à 1795, **Emmanuel Rousse** (1742-1808), maréchal ferrant, **Pierre Arrous** (1726-1801), **Bonaventure Cossey** (1732-1813), **Joseph Cantié** (1756-1824), **Isidore Pineu** (1757-1821), **Jean Not** (1754-1811), **Sébastien Pacull** (1745-1822), **Jacques Cossey** (1738-1813), **Joseph Terrals** (1766-1838), **Isidore Pompidor** (1770-1837), sans oublier **François Galiay** (1752-1819), prêtre et Président du canton de 1797 à 1800.

6 - Ils ne sont pas royalistes et ne soutiennent d'aucune façon l'ancien régime. Pour autant, sont-ils des révolutionnaires ? Des Républicains ? Des démocrates ? Ce n'est pas sûr. La Révolution a touché leurs familles. **Julien Corcinos** mis à part, ils ont tous un proche qui, comme prêtre, a émigré en Espagne. **Julien Prats** (1709-1797) prêtre est l'oncle de **Joseph Prats**. **Sébastien Matheu** (1721-1802), qui a été vicaire à Mosset, est le cousin



Armoire de 1790 (Photo Robert Prats) œuvre du menuisier **Joseph Estève** (1761-1832) chez **Joseph Prats** (1747-1814) du 3, 5, 7 et 9 Carrer del Portal de França.

germain de **Mauricie Matheu**. **Joseph Climens** (1764-1848), jeune curé à Corneilla est le cousin germain de **Martin Climens**. **Barthélemy Lavila** (1721) est l'oncle d'**Isidore Lavila**.

Les meubles de la bourgeoisie

Les biens nationaux provenant des émigrés et des ecclésiastiques étaient essentiellement des biens immobiliers. Mais les biens mobiliers, d'une valeur beaucoup plus faible, ont également été saisis puis vendus aux enchères conformément à la loi du 23 décembre 1795 (2 nivôse an IV). Les meubles des **d'Aguilar** à Perpignan ont été vendus entre 1794 et 1796 pour 372 345 livres. Ceux du château de Mosset, vendus le 23 octobre 1793, n'ont rapporté que 593 livres, on sait que Mosset n'était plus une résidence des **d'Aguilar** depuis les années 1700.

Ces ventes permettent de se faire une idée de l'équipement des habitations les plus confortables de la fin du XVIIIe siècle.

Dans la procédure correspondante de cession, définie par l'Administration, une attention particulière est donnée aux meubles de valeur tels que ceux qui sont portés dans l'inventaire retranscrit ci-dessus, dressé à Perpignan le 09/03/1796 (19 ventôse an IV)⁷.

Cas particulier des glaces

Ceux qui ont déplacé des glaces murales de grandes dimensions, savent combien la tâche est rude.

Inventaire des meubles de valeur	
Les glaces	draps, toiles
Les chaises et fauteuils rembourrés	Les draps de lit et linge de table fin
Commodes	Rideaux de fenêtre
Secrétaires	Les paravents
Lits de maître avec leur garniture	Tasses et vases de porcelaine
Tout ustensile de métal	Toute espèce de faïence blanche ou peinte
Ouvrage de marqueterie	Toute espèce de tapisserie
Tables de marbre	Tout instrument d'art
Armoire de noyer ou d'autres bois précieux	Toute espèce de drogues
Les jarres	Cuir et autres marchandises neuves, œuvrées et non œuvrées
Toute espèce de futaille	Les laines en Suin [laine non lavée] et lavées.
Les robes de soie	
Les dentelles	
Marchandises en pièces,	

Aussi, le 18 octobre 1797 (27 vendémiaire an VI), l'Administration Départementale diffuse la directive du Ministre des Finances dont le but est d'en faciliter l'achat par ceux qui ont acquis l'immeuble.
"Celles des maisons vendues pourront, après estimation, être vendues à leurs acquéreurs qui souhaitent les conserver, ou, dans les cas contraires, séparément à d'autres acquéreurs, dans les mêmes conditions que le mobilier national."

Où habitaient les bourgeois ?

Les bourgeois de l'époque, comme à toutes les époques, possédaient des habitations à la hauteur de leur rang. Deux siècles plus tard, elles sont toujours debout mais leurs propriétaires ont tous quitté le village avant 1900. Délaissées mais de qualité, ces maisons ont séduit de nouveaux venus qui les ont rénovées.

Une des plus caractéristiques est celle de **Maurice Matheu** ; juge de Paix, il y rendait la justice. En sa mémoire, **René Mestres**, en 1991, a fait en sorte qu'elle soit celle du *7 Escaler del Jutge*.

Avec ses 184 m², elle est comparable, en surface, aux 188 m² de celle de **Martin Climens** des 15 et 17 *Carrer de las Sabateras* et aux 185 m² de celle d'**Isidore Lavila** du 2 *Carrer del Trot*. La plus modeste, de 143 m² cependant, est celle de **Joseph Prats** qui correspond aux habitations actuelles des numéros 3, 5, 7 et 9 du *Carrer del Portal de França*. Enfin celle de **Julien Corcinos**, 160 m² est au 9 *Carrer de la font de las Senyoras* dans la vieille Ville.



Ancienne Maison Maurice Matheu de 1796



Ancienne Maison Julien Corcinos de 1796



Ancienne Maison Martin Climens de 1796



Ancienne Maison Isidore Lavila de 1796



Ancienne Maison Joseph Prats de 1796

Mosset et les fêtes révolutionnaires

Un début de déchristianisation

Les premières années de la Révolution sont marquées par de fortes pressions tendant à freiner l'exercice des cultes religieux : la nationalisation des biens du clergé, la soumission des prêtres à l'Administration, la création des registres d'Etat civil, la fermeture des églises, la fonte des cloches...

A Mosset, la paroisse n'a pas été spécialement touchée par des exactions. On y note, cependant, sous la terreur, que les représentants de la Société Populaire de 1794 demandent de prendre "*des mesures pour que les saints et les autels de l'église soient tous démolis et brûlés ou envoyés au salpêtre*"⁸⁻⁹.

Un des changements qui marque le plus la vie de tous les jours, est le passage du calendrier grégorien au calendrier républicain. A la semaine se substitue la décade, aux 52 jours fériés du dimanche, les 35 décadis. Les jours de repos et de liesse populaire sont ainsi réduits du tiers. Pour compenser ce manque, de nouvelles et nombreuses manifestations républicaines sont peu à peu créées, au gré des gouvernements et des événements.

Pour palier leur incohérence et apporter un peu de rationalité dans ce domaine, le 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV), les fêtes nationales républicaines sont réduites à 7, comme indiqué ci-dessous¹⁰.

Les fêtes révolutionnaires		
Fête	Date républicaine	Date grégorienne
De la jeunesse	10 germinal	30 mars
Des époux	10 floréal	29 avril
De la reconnaissance et des victoires	10 prairial	29 mai
De l'agriculture	10 messidor	28 juin
De la liberté	9 et 10 thermidor	27 et 28 juillet
Des vieillards	10 fructidor	27 août
De la fondation de la République	1er vendémiaire	22 septembre

Elles se répartissent régulièrement de mars à septembre et on ne festoie plus en hiver. Pour réduire cette morosité hivernale, l'anniversaire de la mort de Louis XVI sera désormais célébré.

La fête de la juste punition du dernier roi des Français.

Conformément à la loi du 13 janvier 1796 (23 nivôse an IV) le peuple est invité à célébrer la "*fête*

de la juste punition du dernier roi des Français."

On ne sait avec quelle ampleur et quel éclat cette "punition" a été fêtée à Mosset mais elle a eu lieu et a été organisée.

Alors que cette date anniversaire tombe le 21 janvier 1793, c'est seulement le 8 février 1796 (19 pluviôse an IV), que **Joseph Prats**, Président de l'Administration du canton, donne les instructions suivantes aux agents municipaux :

Comme le prescrit l'Administration du Département, le 5 février, "*l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des français, sera célébré dans toute l'étendue de la République et cette fête sera célébrée le décadi qui suivra la réception de cet arrêté. C'est donc demain, citoyens, que cette cérémonie aura lieu dans le canton. Je vous invite en conséquence à vous trouver ici, demain à 9 heures du matin. Je vous charge encore d'inviter vos adjoints ainsi que les quatre assesseurs de votre commune [assesseurs du juge de paix de Mosset] pour qu'ils se rendent avec vous ici à l'heure indiquée. Je dois vous prévenir que, seul, le motif de maladie peut dispenser les fonctionnaires publics d'assister à cette auguste cérémonie. Je compte sur votre patriotisme pour espérer que vous ne manquerez pas de vous y rendre.*" Signé **Prats**¹¹

IL n'est pas certain que tous les "*fonctionnaires publics*" des communes du canton se soient présentés à 9 heures à Mosset mais la célébration a bien eu lieu comme le prouve la note de frais de "*45 livres, en valeur métallique*", engagés pour cela³.

Son montant se répartit ainsi :

- 22 livres 40 pour 19 soldats placés chez l'aubergiste **Nicolas Porteil** (1754-1801), [au 7 *Plaça de Dalt*] :

- 10 livres 60 pour 9 soldats de la compagnie de **Baptiste Ville** (1768-1852) de la garde nationale, [au 5 *Carrer de las Sabateras*]

- 8 livres pour 8 soldats placés chez **Gaudérique Porteil** (1757-1820) également aubergiste, [au 6 *Plaça de Dalt*]

- 4 livres pour 2 livres de poudre employée à cet effet.

Il ya donc eu des pétarades et des feux d'artifices à Mosset le 9 février 1796.

La Fête de la reconnaissance et des victoires

En dehors de la fête annuelle locale de la Saint-Julien, les fêtes révolutionnaires ne sont pas toutes

célébrées, comme cela ressort des commentaires du Département, à propos de la fête de la victoire, célébrable tous les ans le 29 mai : "Nous avons lieu d'espérer de votre patriotisme qui vous ne négligerez rien pour en augmenter l'écho." et ajoute en Post Scriptum : " Vous connaissez quels sont vos moyens de dépenses et comme il nous est impossible de venir à votre secours sur cet objet, bornez la en conformité de vos facultés actuelles."

La fête de la souveraineté du peuple

Voter et festoyer

Les élections primaires pour la désignation de 2 agents communaux qui siégeront au sein de l'Administration cantonale, ont lieu chaque année le 1er germinal, le 21 mars premier jour du printemps. Le taux d'abstention est relativement élevé. Pour y remédier, **François Arago**, le père du sava- vant, prône de célébrer, le même jour, la fête de la Souveraineté du Peuple. "Cette fête devant se célébrer à une époque bien prochaine de celle où tous les citoyens exerceront leur droit de souveraineté, il est besoin qu'ils se réunissent de cœur et de sentiment, afin d'apporter aux assemblées primaires le même attachement à la République et le même désir de maintenir la Constitution de l'an III.

Nous vous invitons donc à la célébration de cette fête le jour indiqué par la loi et en suivant le mode d'exécution que prescrit le Directoire.

Intimement persuadés de votre attachement à la chose publique, nous ne doutons nullement que vous ne la célébriez avec toute la pompe et la majesté dont elle doit être susceptible⁷."

Comment faire la fête ?

Une instruction du ministre de l'intérieur, **Nicolas François de Neufchâteau**, prescrit la forme des célébrations des décadi et fêtes nationales. "Il convient que l'apparat des lieux des réunions décadales soit simple mais imposant et annonce leur destination. Un hôtel de la patrie doit y être élevé.

L'enceinte doit être décorée d'emblèmes civiques, la déclaration des droits et des devoirs du citoyen doit y être placée de manière qu'elle puisse se lire facilement.

Il faut qu'une enceinte particulière soit destinée aux magistrats et des places d'honneur aux vieillards, aux défenseurs de la patrie blessés dans les combats et pour les lecteurs une tribune.

Dans ces lectures les administrateurs municipaux peuvent se faire suppléer par les instituteurs et les citoyens les plus en état de bien lire et prononcer, ce peut être une récompense flatteuse pour les

jeunes gens d'être admis, tour à tour, suivant qu'ils l'auraient mérité, à l'honneur de paraître à la tribune décadaire pour y réciter, en public, des morceaux de morale, des maximes républicaines qui seront apprises par cœur.

Quant aux mariages, il est important d'empêcher que rien ne déborde leur célébration et que les parties contractantes ne soient envoyées à un autre decadi par le défaut de temps pour dresser les actes. Cet inconvénient pourrait se présenter et pour le prévenir il faut demander aux citoyens, la veille du decadi, de faire parvenir au Président de l'administration centrale tous les renseignements nécessaires pour rédiger les actes.

Il est indispensable que les secrétaires des administrations municipales rédigent un procès-verbal de chacune de ces assemblées et de ce qu'il se sera passé. Cette formalité est de rigueur, vous observant que les assemblées ne peuvent s'occuper que des lectures civiques, célébrations des mariages, des chants patriotiques, des exercices et des jeux.

Comme la réunion doit avoir lieu le matin, il conviendrait que le soir, il y ait des jeux et exercices gymniques et vous pourriez faire tirer à la cible ainsi que cela se pratique unanimement les jours de fête.

Nous devons informer le ministre de l'état des choses dans les divers arrondissements du département et nous désirons ardemment que vous nous mettiez à même de lui rendre un compte satisfaisant, en lui exposant quel est votre sollicitude pour l'établissement des manifestations républicaines, en lui faisant connaître les mesures que vous avez prises pour que les fêtes décadales soient célébrées d'une manière digne d'un peuple libre.

Salut et fraternité." Signé :

François Parès (1755-> 1823)
qui a remplacé **François Arago**.



Jean Parès

Références

- 1 - ADPO LP1335
- 2 - Wikipedia 11/2010
- 3 - ADPO L380
- 4 - ADPO Lp1330
- 5 - ADPO 100 EDT19
- 6 - www.histoiredemosset.fr/proprietaires.html
- 7 - ADPO Lp1332
- 8 - JDM N°74 de 07/2010, page 27
- 9 - ADPO 100 EDT35
- 10 - Les fêtes révolutionnaires - www.cosmovisions.com/FetesRevolution.htm
- 11 - ADPO Lp1334

FLEURS DE NOS MONTAGNES (8)



Achillée millefeuilles Reg de la ville



Armérie pelouse Route du col



Eupatoire chanvrine Reg de la ville



Fleur de Ciste à Feuille de Laurier



Gentiane jaune du côté de chez Caty



Œillets des chartreux Route du col

FLEURS DE NOS MONTAGNES (8)



Origan ou Marjolaine sauvage reg de la ville



Rhododendrons vers la Balmette



sédum anuel



sédum réfléchi



silène enflé ou Patac



Vesce cracca Chemin de Roquemaure